



CONDITIONS DU JEU DE LOTERIE PICK-4

Les présentes Conditions de jeu s'appliquent au jeu de loterie PICK-4 jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou révisées.

1.0 Règles

- 1.1 PICK-4 est régi par les Règles relatives aux jeux de loterie de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (la « Société ») qui sont disponibles sur demande et comprennent des limitations de responsabilité.
- 1.2 Les mots utilisés dans les présentes Conditions du jeu de loterie PICK-4 et dans les Règles relatives aux jeux de loterie ont la définition que leur attribuent lesdites règles.

2.0 Participation au jeu

- 2.1 Un joueur peut effectuer une ou plusieurs sélections. Pour chaque sélection, le joueur doit choisir :
 - (a) un numéro à quatre (4) chiffres de 0000 à 9999 inclusivement;
 - (b) la formule dans le Désordre ou dans l'Ordre pour le numéro à quatre (4) chiffres sélectionné.
- 2.2 Pour un jeu « dans l'Ordre », le joueur choisit un numéro à quatre (4) chiffres à jouer uniquement dans l'ordre, de gauche à droite, de sorte qu'une sélection « dans l'Ordre » donne droit à un lot « dans l'Ordre » si le numéro à quatre (4) chiffres choisi par le joueur est identique au numéro gagnant à quatre (4) chiffres tiré et est dans le même ordre, de gauche à droite.
- 2.3 Pour un jeu « dans le Désordre », le joueur choisit un numéro à quatre (4) chiffres à jouer dans n'importe quel ordre, de sorte qu'une sélection « dans le Désordre » donne droit à un lot « dans le Désordre » si les quatre (4) chiffres du numéro gagnant sont identiques aux quatre (4) chiffres du nombre choisi par le joueur, indépendamment de l'ordre dans lequel ils sont choisis et tirés.
- 2.4 Un joueur peut jouer dans l'Ordre ou dans le Désordre pour chaque sélection mais, nonobstant toutes les autres Conditions de jeu, la sélection d'un numéro à quatre (4) chiffres qui utilise le même chiffre quatre fois (par exemple, 0000, 1111, 2222) n'est valide que pour jouer dans l'Ordre.
- 2.5 Pour une sélection de jeu dans le Désordre, le type de jeu dans le Désordre est déterminé par le numéro à quatre (4) chiffres sélectionné par le joueur et est de :
 - (a) « Catégorie 4-Désordre », si le numéro choisi comporte trois (3) chiffres identiques et un (1) chiffre différent (par exemple, 1000, 2232, 8886);
 - (b) « Catégorie 6-Désordre », si le numéro choisi comporte deux (2) séries de chiffres identiques (par exemple, 0011, 3773, 5454);
 - (c) « Catégorie 12-Désordre », si le numéro choisi comporte deux (2) chiffres identiques et deux (2) chiffres différents (par exemple, 0021, 3453, 6604);
 - (d) « Catégorie 24-Désordre », si le numéro choisi comporte quatre (4) chiffres différents (par exemple, 1234, 5079, 9638).
- 2.6 Les options Mise-éclair, Multi-mise, Rachat et Sans fiche sont également offertes.

3.0 Tirage

Sauf avis contraire de la Société, la Société tire deux fois par jour un numéro à quatre (4) chiffres au hasard (le « numéro gagnant ») compris entre 0000 et 9999 inclusivement, selon un ordre spécifique, chaque jour, du lundi au dimanche inclusivement. Les numéros tirés en après-midi (à approximativement 14 h, heure de l'Est) seront les « numéros gagnants » pour le tirage de l'APRÈS-MIDI. Les numéros tirés en soirée (à approximativement 22 h 30, heure de l'Est) seront les « numéros gagnants » pour le tirage du SOIR.

4.0 Structure des lots

- 4.1 Les lots pour ce jeu de loterie sont déterminés en fonction de la sélection faite par le joueur, de la catégorie de jeu (dans l'Ordre ou un type de jeu dans le Désordre décrit au paragraphe 2.5) et du numéro gagnant. Les lots sont fondés sur la structure des lots fixe suivante :

Catégorie de jeu	Sélection jouée	Montant du lot* (Le numéro du joueur correspond au numéro gagnant)	Probabilités de gagner approximatives
Dans l'Ordre	N'importe quelle combinaison de 4 chiffres	5 000 \$ (dans l'ordre exact)	1 sur 10 000
Catégorie 4-Désordre	3 chiffres identiques et 1 chiffre différent	1 250 \$ (dans n'importe quel ordre)	1 sur 2 500
Catégorie 6-Désordre	2 séries de chiffres identiques	800 \$ (dans n'importe quel ordre)	1 sur 1 667
Catégorie 12-Désordre	2 chiffres identiques et 2 chiffres différents	400 \$ (dans n'importe quel ordre)	1 sur 833
Catégorie 24-Désordre	4 chiffres différents	200 \$ (dans n'importe quel ordre)	1 sur 417

* Le montant du lot est assujéti au paragraphe 4.2.

4.2 La Société limite la somme totale payable pour les lots (tels qu'énumérés au paragraphe 4.1) à 2 000 000 \$ par tirage. Si le total des lots pouvant être gagnés avec tous les billets gagnants pour le tirage dépasse 2 000 000 \$, les montants des lots seront alors réduits et seront déterminés proportionnellement au montant qui aurait été gagné dans le cadre du tirage en l'absence de la présente disposition.

5.0 Divers

- 5.1 La Société peut modifier les présentes Conditions de jeu en tout temps et de quelque manière que ce soit.
- 5.2 Les intertitres des présentes Conditions de jeu servent uniquement à en faciliter la consultation et n'ont aucun effet sur leur interprétation.
- 5.3 Sauf indication contraire de la Société, les présentes Conditions de jeu entrent en vigueur et remplacent les Conditions du jeu de loterie PICK-4 antérieures le 13 juillet 2015.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO
13 juillet 2015

This document is also available in English by calling 1 800 387-0098.